

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 octobre 2022

Présents : M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M. Roussel, M^{me} Kiszko, M. Defenouillère, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper.

Pouvoirs : M^{me} Knedlik à M^{me} Kiszko, M. Benoît à M. Blais, M. Gasnier à M. Roussel, M^{me} Besançon à M^{me} Maunoury. M. Faucher à M. Kepa.

Absent : M. Marie.

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 août 2022.
- Attribution d'une subvention complémentaire de 3 500 € à l'école de Potigny pour différentes sorties et activités effectuées au cours de l'année scolaire 2021/2022.
- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2021/2022 : 585 € par enfant scolarisé en Élémentaire et 1 150 € par enfant de Maternelle.
- Décision d'augmenter d'une heure hebdomadaire le temps de travail d'une ATSEM (25 à 26/35^{ème}).
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat aidé CUI/CAE, pour le service de restauration scolaire (mise à disposition auprès de la cuisine centrale du collège).
- Recrutement d'un jeune en Service Civique pour favoriser l'accès des enfants à la culture et aux loisirs éducatifs, sur les temps scolaires et périscolaires. Mission de 8 mois. Coût mensuel : 111,35 €.
- Accord pour le reversement de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, selon les modalités suivantes : 0 % sur les constructions d'habitation, 100 % sur celles réalisées par la CdC et 100 % sur les bâtiments situés en zones d'activités économiques de compétence communautaire.
- Avis favorable à l'adhésion de la Commune de Colombelles au SDEC Energie.
- Validation de l'étude définitive réalisée par le SDEC Energie pour l'effacement des réseaux de la Rue du Marché. Coût restant à la charge de la Commune : 69 274,89 €.
- Accord pour le déclassement d'une partie de la voie communale n° 106 (Chemin de la Gargotte, pour 27 m²), dans le cadre de l'échange de terrains avec M^{me} Paysant (suite délibération du 28/06/2022).
- Désignation de M. Faucher, Conseiller Municipal, comme « Référent incendie » de la commune et de M. Favrel, Garde Champêtre, comme « Référent nuisibles FREDON ».
- Accord de principe pour l'acquisition par la Commune à la CdC du Pays de Falaise de la partie de terrain issue de la parcelle ZC 63, Rue du Marché, qui restera disponible une fois construite la future Médiathèque/Ecole de Musique. L'achat sera réalisé sur la base de la valeur résiduelle du terrain (valeur d'origine, moins les subventions obtenues). 2 voix contre et 2 abstentions.
- Décision modificative budgétaire à hauteur de 43 500 €, pour des ajustements sur les articles « Subventions de fonctionnement aux associations » et « Emplois d'insertion ».

Informations données par Monsieur le Maire :

- réorganisation prochaine de l'amplitude d'ouverture du bureau de poste (passage de 27h à 20h, fermeture hebdomadaire supplémentaire le jeudi) ;
- communication des axes du plan de sobriété énergétique établi par l'Etat et relayé par la Préfecture ;

- distinction départementale décernée à un habitant de Potigny dans le cadre du concours annuel des maisons fleuries ;
- assemblée paroissiale le 10 novembre à la chapelle Sainte-Barbe à l'initiative du nouveau desservant ;
- modifications horaires de l'éclairage public par souci d'économie énergétique et financière (notamment, réduire la durée des mises en lumière de l'église et du lavoir/château d'eau).

Questions diverses :

- demande de remise en place des containers de tri sélectif Rue Jean Moulin (M. Geffroy) ;
- ruissellements pluviaux au niveau des containers de la Rue Louis Bouillard (M. Geffroy) ;
- état d'avancement du dossier de réfection de la Rue du Clos Michel (M. Geffroy) ;
- condamnation de places de stationnement par le bus de la MJC (M. Roussel) ;
- évolutions récentes du projet de Pôle de Santé (M^{me} Prosper) ;
- devenir des logements communaux vacants (M. Geffroy) ;
- programme des illuminations de Noël (M. Defenouillère) ;
- effort collectif à fournir pour pouvoir continuer à prétendre au label « 3 Fleurs » (M. Blais) ;
- demande de réunion de la Commission des Affaires Scolaires (M^{me} Fichet-de-Clairfontaine).

Séance levée à 20h05.